



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
BAIE-COMEAU TENUE LE MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2019, À 16 h, AU 19, AVENUE  
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Alain Charest	Maire suppléant
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère

**SONT ABSENTS :**

M.	Yves Montigny	Maire
M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Martine Salomon	Conseillère

**SONT AUSSI PRÉSENTES :**

Mme	Diane Lapierre	En remplacement du directeur général
Mme	Joanie Perron	Greffière adjointe

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire suppléant, monsieur Alain Charest, constatant quorum, ouvre la séance à 16 h 2.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. RÈGLEMENT 2019-995 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-798 CONCERNANT LA  
TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA VILLE DE BAIE-COMEAU**

**Considérant** l'adoption du Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau le 16 mai 2011;

**Considérant qu'il** y a lieu de modifier ce règlement afin d'indexer les tarifs puisqu'ils n'ont pas été augmentés depuis quelques années;

**Considérant qu'un** avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019;

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2019-995 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Rés. 2019-472

Rés. 2019-473



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4. RÈGLEMENT 2019-996 CONCERNANT LA TAXATION DE L'ANNÉE 2020

**Considérant** qu'il est nécessaire de pourvoir aux revenus pour défrayer les dépenses générales de la Ville pour l'exercice financier 2020 et d'ordonner en conséquence la confection d'un rôle de perception de taxes et de redevances;

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**Rés. 2019-474**

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

D'adopter le Règlement 2019-996 concernant la taxation de l'année 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

### 6. FERMETURE DE LA SÉANCE

**Rés. 2019-475**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 16 h 5.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ALAIN CHAREST  
MAIRE SUPPLÉANT**

---

**JOANIE PERRON  
GREFFIÈRE ADJOINTE**